Le Progrès.fr, 1er novembre 2015

Le cimetière aussi est « connecté »

Tweet 1 Share 0 G+1 Votre vote :

Les allées des cimetières sont mélancoliques. Les tombes, jonchées de feuilles mortes, sont recouvertes de croix et parfois d'une photographie du défunt. Mais quelques-unes sont aussi affublées d'un… code-barres ! Ou plus précisément d'un flashcode (QR code) que l'on peut scanner avec son smartphone ou sa tablette pour accéder à des photos ou à une biographie du défunt. Plus élaborés, certains renvoient même à des sites web, où l'on retrouve des vidéos ou des sons. Parfois, un livre d'or permet au visiteur d'ajouter un mot.

Aux États-Unis, en Angleterre ou au Japon, cela fait plusieurs années que ces dispositifs font un tabac.

En France, l'arrivée de ces QR code inquiète. L'an dernier, Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, s'est fendu d'une question au gouvernement réclamant d'encadrer ces tombes connectées. Selon lui, ces dispositifs troublent « l'ordre public et la dignité » des lieux. Sans compter, là encore, les risques de piratage.

Autant de prudence n'a pas empêché nombre de start-up de proposer leurs services en France. Epitag, Memory History, Scanepitaphe ou Chester Pearce… Le site spécialisé « Funéraire Info » estime qu'elles sont une vingtaine positionnées sur ce segment. Mais le coût – 200 euros environ – la concurrence et la réticence à mêler technologie profane et lieux sacrés fait que ce marché n'a pour l'instant pas réalisé toutes ses promesses.

R. B.

Phoca PDF